

**SIVOM le Rieu**  
**1 route de la Tour – 42800 Saint Martin la Plaine**

## **PROCES VERBAL**

### **Conseil syndical du 03 février 2026 à 9h00 en mairie de SAINT JOSEPH**

Monsieur le Président du SIVU fait l'appel. Le quorum est atteint.  
Le secrétaire de séance sera Sylvie BONJOUR

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers en exercice : 10  
Nombre de conseillers présents : 7  
Vote par procuration : 2  
Nombre de conseillers votants : 9

Le 03 février 2026 à 9 heures, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Le Rieu, légalement convoqué le 27 janvier 2026 s'est réuni en mairie de SAINT JOSEPH 42800, sous la présidence de Monsieur Martial FAUCHET, Président.

**En présence de :** Martial FAUCHET, Fabrice DUCRET, Claude CHIRAT, Sylvie BONJOUR, Jean-Georges LAURENT, Jean-Louis CHOUVELLON, Marie-Josèphe BONNAND

#### **Pouvoirs :**

Sébastien MEILLER donne pouvoir à Martial FAUCHET  
Julien FREYCON donne pouvoir à Fabrice DUCRET

**Absente non excusée :** Andrée GILLIER

**Secrétaire de séance :** Sylvie BONJOUR

#### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 05/11/2025

#### **Finances :**

2. Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget unique n°84300
3. Convention Chauffage 2026 sur données de consommation 2025

#### **Questions diverses :**

- Date du prochain conseil syndical

## **Question n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 05 novembre 2025**

**Rapporteur : Monsieur le président, Martial FAUCHET**

**Rappel** : Conformément à l'ordonnance n°2021-1310 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, le procès-verbal est rédigé par le secrétaire nommé par le conseil municipal et **arrêté au commencement de la séance suivante. Il est signé par le maire et le secrétaire.**

Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du conseil syndical du 05 novembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **à l'unanimité**

- Décide d'approuver le procès-verbal du conseil syndical du 05 novembre 2025

## **Finances :**

### **Question n°2 : Débat d'orientation budgétaire**

**Budget unique n° 84300 : SIVU Le Rieu**

**Rapporteurs : Monsieur le président, Martial FAUCHET**

La loi d'administration territoriale de la République du 2 février 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. Plus récemment l'article 107 de la loi sur la nouvelle organisation de la République (loi NOTRE) a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5111-36 du code général des collectivités territoriales relatif au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le rapport complet est joint en annexe.

**Jean-Louis CHOUVELLON** : Par rapport à l'article 60621, des modifications sont attendues au SIEL suite à un contrôle de légalité sur la revente d'électricité par le SIEL.

**Martial FAUCHET** : Face à ce constat de la Préfecture, est-ce légal que la commune de SAINT JOSEPH revende de l'électricité au SIVU ? Il est impossible de répondre aujourd'hui et si les choses devaient évoluer, à priori, il n'y aurait pas de répercussions pour le SIVU avant 2027.

**Jean-Georges LAURENT** : Article 60621, face aux informations données par Jean-Louis CHOUVELON, ne faut-il pas augmenter la somme ?

**Jean-Louis CHOUVELLON** : La somme indiquée correspond à la dépense 2025, il n'y a donc aucune augmentation à prévoir.

**Fabrice DUCRET** : Au sujet des dépenses d'Investissement, à l'article 2153, pour l'installation de pavés de Led au Club House, 4 000 € paraît élevé, il est proposé de ramener cette prévision à 2 000 €. Les élus présents sont d'accord.

**Martial FAUCHET** demande si d'autres travaux sont souhaités par les élus du SIVU.

**L'ensemble des élus** : Non, rien de plus

**Martial FAUCHET** présente les résultats estimés du budget 2026, moins les 2 000 € de « pavés Led », sans la fiscalité.

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	68 350.00	260.00
INVESTISSEMENT	43 000.00	3 640.00
<b>TOTAL</b>	<b>111 350.00</b>	<b>3 900.00</b>

Suite au débat d'orientation budgétaire, le calcul de la fiscalité nécessaire serait :  
 $111\ 350 - 3\ 900 = 107\ 450$ , soit 6 150 de plus par rapport à 2025.

**Martial FAUCHET** précise que les résultats 2025 seront repris lors du vote du CFU après les élections municipales et la nomination des élus au SIVU.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité

- Prend acte du débat d'orientation budgétaire

### Question n°3 : Convention Chauffage avec la commune de SAINT JOSEPH (Données de consommations 2025)

**Rapporteur : Monsieur le président, Martial FAUCHET**

Dans le cadre du remboursement des dépenses de chauffage (Chaufferie à bois et complément fuel) à la commune de SAINT JOSEPH par le SIVU Le Rieu, il a été établi une convention lors du conseil syndical du 26 mars 2025.

A cette convention, il doit être joint un état des sommes à payer à SAINT JOSEPH.

Vu l'état établi par la commune de SAINT JOSEPH, il est nécessaire de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité

- Approuve la convention mentionnant la somme due à la commune de SAINT JOSEPH, soit le montant de 7 525.55 €.
- Dit que les crédits ont été inscrits au budget 2026

### Questions diverses :

- Date du prochain conseil syndical : 11 mars 2026 à 9 heures à SAINT MARTIN LA PLAINE

**La séance est close à 9h52**

Le Président,  
Martial FAUCHET



La secrétaire de séance,  
Sylvie BONJOUR

